



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration

Première session ordinaire

Rome, 14 janvier 2026

et

Rome, 24-26 février 2026

Distribution: générale

Point 9 de l'ordre du jour

Date: 26 juin 2026

WFP/EB.1/2026/9-C

Original: anglais

Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2026 du Conseil d'administration

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2026 du Conseil d'administration

Table des matières

Élection du Bureau et nomination du Rapporteur	3
Modification de l'ordre du jour adopté.....	3
Questions stratégiques actuelles et futures.....	3
2026/EB.1/1 Déclaration liminaire de la Directrice exécutive, y compris un aperçu des possibilités et des défis actuels et futurs pour le PAM	3
Questions opérationnelles.....	6
Exposé oral – aperçu mondial des besoins humanitaires ainsi que des problèmes et priorités d'ordre opérationnel	6
Questions diverses.....	9
Exposé oral sur l'initiative ONU80.....	9
Fonctions de contrôle	11
2026/EB.1/2 Rapport succinct de l'évaluation de la feuille de route stratégique du PAM relative à la chaîne d'approvisionnement (2022-2025) et réponse de la direction	11
Questions opérationnelles (suite).....	13
2026/EB.1/3 Plan stratégique de pays – Arménie (2026-2030), y compris une présentation des constatations et des recommandations issues de l'évaluation soumise au titre du point 6 d) 1)	13
2026/EB.1/4 Plan stratégique de pays – Guatemala (2026-2030), y compris une présentation des constatations et des recommandations issues de l'évaluation soumise au titre du point 6 d) 2).....	14

2026/EB.1/5	Plan stratégique de pays – Iraq (2026-2029), y compris une présentation des constatations et des recommandations issues de l'évaluation soumise au titre du point 6 d) 3).....	16
Fonctions de contrôle (suite)		17
2026/EB.1/6	Rapport succinct de l'évaluation des approches suivies par le PAM en matière de ciblage et d'établissement des priorités aux fins de l'assistance alimentaire et nutritionnelle, et réponse de la direction	17
2026/EB.1/7	Création d'un jury chargé de sélectionner les membres du Comité consultatif de contrôle indépendant.....	19
2026/EB.1/8	Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM.....	19
2026/EB.1/9	Nomination d'un membre du Comité consultatif de contrôle indépendant ...	21
Questions de politique générale		21
Recueil des politiques relatives au Plan stratégique		21
Point sur la mise en œuvre du Fonds d'aide à la transformation pour changer la vie.....		22
Questions diverses (suite).....		23
2026/EB.1/10	Point sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen de la gouvernance.....	23
2026/EB.1/11	Rationalisation de la documentation et des processus du Conseil d'administration.....	24
Rapports concernant les sessions du Conseil d'administration		25
2025/EB.1/12	Résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2025 du Conseil d'administration.....	25
Vérification des décisions et recommandations adoptées		25
Observations finales de la Directrice exécutive		26
ANNEXE I		27
Décisions et recommandations.....		27
ANNEXE II		31
Ordre du jour		31
Liste des sigles utilisés dans le présent document		33

Élection du Bureau et nomination du Rapporteur

1. Le Conseil a approuvé la nomination de M. Kim Hogyun, Représentant permanent suppléant de la République de Corée, en qualité de Coordonnateur suppléant de la liste B.

Modification de l'ordre du jour adopté

2. Présentant ce point de l'ordre du jour, la Présidente a rappelé que l'ordre du jour de la première session ordinaire de 2026 avait été adopté lors de la première partie de la session, le 14 janvier. Des discussions ultérieures menées au sein du Bureau du Conseil d'administration avaient abouti à un ordre du jour révisé, que les membres du Conseil ont été invités à adopter.
3. Un membre du Conseil a demandé un délai supplémentaire pour l'examen de l'ordre du jour proposé. La Présidente a ajourné la séance afin de permettre au Bureau de se concerter pour parvenir à un consensus, conformément à la pratique établie du Conseil.
4. À la reprise de la séance, la Présidente a confirmé qu'un consensus avait été trouvé, sous la forme d'un ajustement supplémentaire à apporter à l'ordre du jour proposé. La Coordinatrice de la Liste A a lu une note verbale du Gouvernement somalien, dans laquelle il était demandé de reporter à la session annuelle de 2026 du Conseil le plan stratégique de pays (PSP) établi pour la Somalie (2029-2030), afin que des consultations complémentaires de haut niveau puissent se tenir. L'objectif était d'assurer la mise en concordance du PSP avec les priorités nationales actualisées, les cadres d'intervention face à la sécheresse et les données humanitaires les plus récentes.
5. Le Directeur exécutif adjoint a confirmé que le report du PSP pour la Somalie n'aurait aucune incidence opérationnelle immédiate. Il a indiqué que, conformément à la décision du Conseil, le PAM procéderait à une révision budgétaire et que le PSP existant serait prorogé sans incidence financière.
6. L'ordre du jour a été dûment adopté, avec toutes les modifications proposées.

Questions stratégiques actuelles et futures

2026/EB.1/1 Déclaration liminaire de la Directrice exécutive, y compris un aperçu des possibilités et des défis actuels et futurs pour le PAM

7. Saluant les travaux menés par le Conseil d'administration, qui fêtait son 30^e anniversaire, la Directrice exécutive a exposé les défis que le système humanitaire devait relever à un moment décisif tout à la fois pour le système lui-même et pour les personnes qui avaient besoin de son aide. La faim dans le monde atteignait des niveaux très préoccupants: 318 millions de personnes se trouvaient dans une situation d'insécurité alimentaire dite "de crise" ou pire, et 1,4 million de personnes étaient classées en phase 5 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC), soit quinze fois plus qu'en 2019, ce qui laissait présumer un risque accru de famine en 2026.
8. Les conflits, les chocs climatiques, les perturbations d'ordre économique et la polarisation du paysage géopolitique faisaient basculer des millions de personnes dans la famine. Dans le même temps, le respect des principes humanitaires et du droit international était de plus en plus mis à rude épreuve: l'aide se politisait, l'accès humanitaire faisait l'objet de restrictions et le personnel humanitaire était pris pour cible. La mission du PAM restait fermement axée sur la fourniture d'une aide vitale aux personnes démunies, quelles qu'elles soient et où qu'elles se trouvent.

9. L'année 2025 avait été particulièrement dure, marquée par le manque de ressources et l'aggravation des problèmes d'accès, ce qui avait contraint le PAM à procéder à des réductions de son assistance difficiles à supporter, qui ont touché des millions de personnes. L'organisation PAM s'était donc lancée dans un vaste et ambitieux programme de réforme afin de s'adapter à un contexte mondial semé d'obstacles, et le Plan stratégique pour 2026-2029 fournirait une feuille de route qui indiquerait à l'organisation la direction à suivre. Étant donné que le PAM s'attendait à ce que ces évolutions défavorables se poursuivent en 2026, la Directrice exécutive avait énoncé trois priorités: la mobilisation de ressources et leur diversification; l'utilisation de technologies novatrices, notamment l'intelligence artificielle; et le devoir de protection à l'égard du personnel et des bénéficiaires. Elle a également fait remarquer que la prévision de contribution pour 2026 avait été révisée à la baisse et fixée à 6 milliards de dollars É.-U. et que le budget administratif et d'appui aux programmes serait réduit de 10 pour cent.
10. La mobilisation du secteur privé progressait et le programme de collecte de dons auprès des particuliers visait à réunir 1,3 milliard de dollars par an à l'horizon 2030. L'appui apporté par les institutions financières internationales était également en hausse et d'ici à 2028, le PAM entendait doubler le montant de 950 millions de dollars collecté en 2025.
11. Les activités menées en faveur de l'innovation et du passage au numérique, notamment la mise en œuvre du plan de transformation numérique au service de l'action du PAM et le recours à l'intelligence artificielle et à la chaîne de blocs, avaient généré 47 millions de dollars d'économies en 2025 et étaient la clé du rôle de codirection que le PAM assurait pour mettre en place une plateforme d'approvisionnement intégrée à l'échelle du système des Nations Unies dans le cadre de l'initiative ONU80.
12. Saluant la détermination sans faille du personnel du PAM à poursuivre les activités humanitaires menées en première ligne, la Directrice exécutive a réaffirmé la ferme volonté de l'organisation de s'acquitter de son devoir de protection à l'égard de son personnel et des populations touchées, notamment en les protégeant contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel. Condamnant la détention arbitraire de 38 employés du PAM dans le nord du Yémen, elle a demandé aux États membres d'user de leur influence et de recourir à la diplomatie pour protéger le personnel humanitaire et défendre les principes et l'accès humanitaires.
13. Pour conclure, elle a réaffirmé l'engagement du PAM à s'efforcer sans relâche de surmonter les obstacles afin d'apporter des solutions aux personnes et communautés vulnérables à travers le monde.
14. Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction l'analyse exhaustive et transparente de la Directrice exécutive sur les besoins mondiaux et l'orientation stratégique du PAM, saluant l'attention continue que l'organisation portait aux interventions destinées à sauver des vies tout en investissant dans la résilience, l'innovation et le relèvement. De nombreux intervenants ont félicité les employés du PAM pour leur courage et leur professionnalisme dans des conditions d'intervention toujours plus dangereuses, y compris dans de nombreuses situations à haut risque. Ils ont mis en avant l'appui technique et opérationnel que le PAM apportait aux pays touchés par les conflits, les chocs climatiques et la hausse des prix des produits alimentaires et des carburants, et salué la capacité d'adaptation dont l'organisation faisait preuve face à l'évolution rapide des conditions.

15. De nombreux membres du Conseil se sont dits extrêmement satisfaits: des initiatives prises par le PAM pour faire des économies, notamment par le renforcement des partenariats et le recours à l'innovation technologique; de sa détermination à défendre les principes humanitaires; et de son rôle croissant de catalyseur de systèmes et de programmes nationaux, notamment par le renforcement des capacités nationales et la promotion d'interventions dirigées par des acteurs locaux. Plusieurs intervenants ont salué l'action menée par l'organisation en faveur des programmes de repas scolaires, qui constituaient autant un filet de protection sociale essentiel qu'une mesure d'anticipation, ainsi que les partenariats noués avec les gouvernements, les institutions financières internationales et le secteur privé, notamment dans le cadre d'initiatives relatives à l'enrichissement du riz, à l'alimentation scolaire utilisant la production locale et à la résilience face aux changements climatiques.
16. Le débat a principalement porté sur le manque de ressources et les mesures prises par le PAM pour y faire face. De nombreux intervenants ont indiqué que les économies ne devaient pas être réalisées aux dépens des résultats des programmes, du respect des principes humanitaires ou de la protection du personnel et des bénéficiaires du PAM. Conscients que les déficits de financement contraindraient le PAM à réduire l'assistance, de nombreux membres du Conseil ont souligné qu'il importait: d'aider en priorité les personnes et communautés les plus vulnérables, en faisant reposer les décisions prises en la matière sur des critères clairs, transparents, fondés sur les principes consacrés et adaptés au contexte; de mener des consultations avec les partenaires et les États membres; et de procéder à un examen minutieux des arbitrages à opérer, en les communiquant bien à toutes les personnes concernées. Tout en encourageant le PAM à poursuivre ses efforts pour diversifier ses sources de financement, notamment grâce à des initiatives de financement novatrices, à l'utilisation de fonds de financement commun et à la mobilisation du secteur privé, de nombreux membres du Conseil ont souligné l'importance d'un financement pluriannuel souple et prévisible pour faciliter la pérennisation des interventions humanitaires, les activités de préparation et l'action anticipatoire, et appelé les donateurs à augmenter leurs contributions à utilisation souple.
17. De nombreux intervenants ont mis en évidence les domaines dans lesquels le PAM devait préserver ses capacités en dépit des contraintes budgétaires, notamment l'obligation de rendre compte, le contrôle et la gestion des risques, et certains membres du Conseil ont engagé l'organisation à appuyer les efforts visant à donner suite aux recommandations d'audit en suspens. La politique en matière d'ancrage local et la collaboration avec les gouvernements hôtes étaient également importantes, et des membres se sont félicités que le PAM s'attache de plus en plus à faire avancer les priorités et initiatives nationales plutôt qu'à mettre en œuvre ses propres programmes. D'autres domaines ont été mis en avant, notamment: la promotion de l'inclusion du handicap et de l'égalité femmes-hommes, l'apparente diminution des mesures prises en la matière étant un sujet d'inquiétude pour plusieurs intervenants; le devoir de protection, y compris contre l'exploitation et les atteintes sexuelles; et l'assistance de type monétaire, qui constituait une modalité d'un meilleur rapport coût-efficacité que l'assistance alimentaire en nature et devait être utilisée autant que possible.
18. Le besoin urgent de réforme, d'efficacité et de cohérence dans l'ensemble du système des Nations Unies a souvent été évoqué. Un large soutien a été exprimé en faveur des réformes en cours, notamment l'initiative ONU80 et la Réinitialisation des modalités de l'action humanitaire, et les efforts déployés pour renforcer le partage des données entre organisations et l'interopérabilité des systèmes. Il a également été demandé au PAM de conserver son rôle de chef de file dans les domaines dans lesquels il disposait d'atouts particuliers, à savoir l'appui logistique, la gestion intégrée de la chaîne d'approvisionnement, la coordination des interventions d'urgence et la prestation de services communs, et d'informer en temps utile le Conseil des progrès réalisés en la matière.

19. Le respect du droit international humanitaire et des principes humanitaires a été présenté à maintes reprises comme un élément essentiel et des participants ont appelé de leurs vœux un renforcement de la diplomatie internationale afin de protéger le personnel humanitaire et de garantir l'accès aux personnes démunies. Les membres du Conseil ont fermement condamné le maintien en détention des employés du PAM au Yémen, d'autres attaques menées récemment contre des travailleurs, des convois, des locaux et des biens humanitaires dans plusieurs pays, ainsi que la politisation grandissante de l'aide. Plusieurs membres ont insisté sur le fait que l'imposition de sanctions internationales pesait sur la capacité des pays concernés de répondre aux besoins de leur population.
20. Attendant avec intérêt d'être informés et d'échanger de manière continue sur la mise en œuvre du Plan stratégique, l'avancée des réformes entreprises au sein du système des Nations Unies et les gains d'efficacité, plusieurs intervenants ont demandé des précisions concernant les points suivants: les initiatives du PAM en matière d'ancrage local; les projets relatifs à la gouvernance des données, notamment la manière dont l'efficacité était mesurée, les mécanismes de contrôle et l'interopérabilité des données; le recours à l'assistance de type monétaire; la coordination avec les autres organismes des Nations Unies; et la façon dont le PAM prenait ses décisions relatives à la hiérarchisation des priorités et communiquait ensuite ces décisions aux pays, en particulier dans les situations de réduction de l'assistance. Affirmant la volonté de leurs pays de continuer de soutenir le PAM, les membres du Conseil ont souligné qu'il importait de les tenir informés de tout nouveau problème ou obstacle qui pourrait se présenter.

Questions opérationnelles

Exposé oral – aperçu mondial des besoins humanitaires ainsi que des problèmes et priorités d'ordre opérationnel

21. Le Directeur exécutif adjoint et Directeur de l'Administration générale a présenté un aperçu mondial qui n'incitait guère à l'optimisme: les besoins humanitaires étaient en augmentation alors que les financements avaient chuté de 40 pour cent. Le PAM avait donc été contraint de hiérarchiser davantage encore les priorités, et les coupes risquaient d'aggraver la situation de 10,5 millions à 14 millions de personnes dans le monde en 2026. Les menaces qui pesaient sur l'accès humanitaire et la sécurité du personnel allaient croissant et les attaques redoublaient contre le personnel, les biens et les chaînes d'approvisionnement. Trente-huit membres du personnel du PAM étaient toujours détenus dans le nord du Yémen, où les opérations étaient à l'arrêt depuis août 2025, et des frappes de drones avaient récemment visé des installations du PAM et des livraisons de vivres au Soudan et en Ukraine. Ces attaques, auxquelles s'ajoutaient le déplacement des lignes de front et des obstacles bureaucratiques tels que la taxation du transport terrestre et fluvial de fournitures humanitaires au Soudan du Sud, continuaient d'entraver l'accès aux personnes démunies. Le volume de données recueillies par le PAM avait diminué de 25 pour cent environ, et il était donc plus difficile de se faire une idée précise des besoins et des vulnérabilités.
22. Le Directeur exécutif adjoint a passé en revue les situations d'urgence les plus préoccupantes en matière d'insécurité alimentaire et de malnutrition, notamment en Afghanistan, dans l'État de Palestine, en Haïti, au Mozambique, au Myanmar, en République arabe syrienne, en République démocratique du Congo, au Sahel, en Somalie, au Soudan, au Soudan du Sud, en Ukraine et au Yémen. Il a évoqué les difficultés auxquelles les personnes touchées et le PAM étaient confrontés, notamment les graves problèmes d'accès et les dangers accrus auxquels le personnel humanitaire était exposé. Les inquiétudes croissantes suscitées par une possible aggravation de la faim en Somalie, les difficultés d'accès persistantes au Soudan (particulièrement au Kordofan), les frappes de drones et les températures glaciales en Ukraine ou encore la crise du carburant au Mali en étaient

quelques exemples. Dans la bande de Gaza, la population continuait de vivre dans des conditions désastreuses et le PAM avait eu toutes les peines du monde à reconstituer les stocks de vivres étant donné que seuls 25 pour cent de ses camions qui devaient livrer des produits avaient été déchargés en Égypte en février et que l'entrée par la Jordanie était soumise à des restrictions.

23. Malgré ces obstacles, les équipes du PAM avaient continué d'acheminer l'assistance. Le PAM avait élargi l'assistance apportée au Darfour, mis sur pied une intervention de grande ampleur à la suite des inondations au Mozambique et augmenté les achats locaux en Haïti pour assurer la continuité des programmes. L'évaluation de la sécurité alimentaire réalisée en République arabe syrienne en 2025 avait fait apparaître de légères améliorations, mais plus de 80 pour cent des familles n'étaient toujours pas en mesure de subvenir régulièrement à leurs besoins alimentaires essentiels.
24. Le PAM poursuivait ses investissements axés sur l'action anticipatoire, l'alimentation scolaire et la résilience, comme l'illustraient l'assistance monétaire anticipée mise en place au Guatemala, le renforcement des systèmes de protection sociale au Malawi et l'élargissement du programme d'alimentation scolaire utilisant la production locale au Togo. Les opérations menées en première ligne faisaient appel à l'innovation dans le but d'améliorer les résultats obtenus et de réduire les coûts. S'adapter n'était toutefois pas une solution suffisante à elle seule en l'absence d'un soutien politique plus fort en faveur de l'accès humanitaire, du respect du droit international humanitaire et de l'augmentation des financements souples.
25. Les cinq directeurs régionaux ont ensuite rendu compte de la situation dans leur zone. En Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, le PAM était venu en aide à 30 pour cent de personnes de moins en 2025 qu'en 2024. Le Sahel n'avait guère retenu l'attention des donateurs en dépit de l'intensification des conflits, des déplacements de population et de la malnutrition. Néanmoins, les investissements réalisés en faveur du renforcement de la résilience s'étaient révélés très efficaces lorsqu'ils bénéficiaient de financements durables, comme au Tchad, où près de 400 000 personnes avaient participé à des activités axées sur la résilience et la création d'actifs. Au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Europe de l'Est, près de 34 millions de personnes se trouvaient en situation d'insécurité alimentaire aiguë. Quelque 220 000 réfugiés en Jordanie et 250 000 personnes en Égypte risquaient de ne plus bénéficier de l'aide à la suite de la hiérarchisation des priorités. L'assistance alimentaire jouait un rôle stabilisateur et les coupes risquaient de compromettre la cohésion sociale et la stabilité régionale. En Ukraine, les investissements dans le relèvement se poursuivaient, notamment la remise en état des terres agricoles visant à permettre aux familles de reprendre l'agriculture, même si les besoins restaient élevés sur les lignes de front. En Amérique latine et dans les Caraïbes, l'action menée par le PAM dans le domaine de l'aide humanitaire et du renforcement des systèmes nationaux produisait des résultats tangibles. En Haïti, l'organisation avait apporté une assistance sous la forme de produits alimentaires et d'envois de fonds à 2,7 millions de personnes en 2025 et venait en aide à 650 000 enfants dans le cadre du programme de repas scolaire. En Colombie, elle avait porté secours à 40 000 personnes touchées par des inondations. La préparation et le prépositionnement de stocks avant le passage de l'ouragan Melissa avaient permis d'intervenir rapidement à Cuba, en Haïti, en Jamaïque et en République dominicaine. Le PAM expérimentait également des opérations régionales d'appui logistique dans l'idée de fournir des services de transport aérien, maritime et terrestre, de stockage de carburant et d'entretien des véhicules à l'ensemble de la communauté humanitaire. L'Afrique de l'Est et l'Afrique australe abritaient à elles deux 37 pour cent de la population mondiale en situation d'insécurité alimentaire aiguë, principalement en Somalie et au Soudan. Néanmoins, des changements encourageants y étaient observés, notamment les investissements consentis par les gouvernements hôtes, la fourniture de repas scolaires à 350 000 enfants chaque mois dans les zones relativement stables de l'est du Soudan, et les initiatives novatrices de financement mixte visant à favoriser la résilience. En Asie et dans le Pacifique, les conflits,

les changements climatiques et le ralentissement de l'économie faisaient le lit de l'insécurité alimentaire, de la malnutrition et de la marginalisation. On observait toutefois des signes positifs. Les gouvernements hôtes finançaient de plus en plus leurs propres programmes de repas scolaires, le PAM s'orientant davantage vers des fonctions d'appui, et si la malnutrition explosait en Afghanistan, les avancées en matière de résilience étaient manifestes: les projets de remise en état des terres qui avaient bénéficié d'un appui donnaient chaque année plusieurs récoltes, destinées aussi bien à la consommation qu'à la vente.

26. Les membres du Conseil ont déploré la dégradation de la situation humanitaire, l'ampleur de l'insécurité alimentaire aiguë et de la famine et les obstacles qui entravaient la fourniture de l'aide. Ils ont condamné vigoureusement les attaques perpétrées contre le personnel, les locaux et les convois humanitaires, ainsi que l'arrestation de travailleurs humanitaires. Il a été affirmé avec force que le respect du droit international humanitaire était une obligation juridique ainsi qu'un impératif opérationnel, et des appels ont été lancés en faveur du développement des activités de sensibilisation, de l'obligation de rendre compte et de la diplomatie humanitaire. Certains membres ont proposé de mener une action diplomatique en faveur du PAM. Ils ont également rendu hommage au professionnalisme et au courage de son personnel, qui intervenait dans des situations d'insécurité extrême.
27. Des membres se sont dits fortement préoccupés par les déficits de financement et ont réaffirmé la nécessité d'augmenter le financement de l'action humanitaire. Il était indispensable de pouvoir consacrer des financements souples non préaffectés à la préparation, à l'action anticipatoire, à l'intervention rapide et à une hiérarchisation efficace des priorités. Bien que conscients de la nécessité de resserrer les priorités, certains membres ont dit craindre que cela ne détourne des ressources de la prévention, de l'action immédiate et du renforcement de la résilience, activités pourtant présentées comme offrant un meilleur rapport coût-efficacité à long terme, et se sont dits inquiets que cela ne réoriente également des fonds initialement destinés à l'inclusion du handicap, à l'ancrage local et à la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel. L'importance de la transparence, d'une prise de décision fondée sur les besoins et d'une communication claire, notamment avec le Conseil, a été soulignée. Des membres ont recommandé d'harmoniser les cadres de hiérarchisation des priorités établis au niveau des pays entre eux et avec les approches adoptées à l'échelle du système des Nations Unies.
28. La réforme du système des Nations Unies a bénéficié d'un large appui, et il a été demandé au PAM de mettre à profit l'ampleur de sa présence et son rôle de chef de file pour réduire les doubles emplois, développer le partage et l'interopérabilité des données et améliorer la cohérence des opérations. Plusieurs membres ont félicité le PAM pour le rôle de catalyseur de systèmes qu'il jouait, notamment par l'intermédiaire du Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies (UNHAS) et dans le cadre des services logistiques qu'il fournissait à l'échelle du système. Il a été encouragé à renforcer les partenariats opérationnels noués avec d'autres entités du système des Nations Unies, notamment le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), en particulier dans le domaine de l'interopérabilité des données, du ciblage et des interventions menées pour faire face aux déplacements de population.
29. Les membres ont salué l'attention particulière que le PAM portait à l'innovation ainsi que son Plan stratégique pour 2026-2029. Des préoccupations ont toutefois été exprimées quant aux constatations issues de l'audit mené en République démocratique du Congo. À cet égard, le PAM a été prié instamment de veiller à ce qu'il soit rapidement donné suite aux recommandations, avec rigueur et en toute transparence. Des informations supplémentaires ont été demandées sur les points suivants: perspectives de financement; prévention des conflits; assistance fournie aux réfugiés syriens en Jordanie; progrès réalisés dans le cadre des engagements pris en faveur de l'ancrage local; mise en œuvre concrète

de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel sur fond de contraintes financières; et coordination avec le HCR.

30. En réponse, la direction a insisté sur le fait que le resserrement des priorités exigeait d'échanger de manière approfondie avec les communautés concernées afin de limiter les tensions en cas de réduction de l'assistance. Il était peu probable que l'inclusion du handicap pâtisse de la hiérarchisation des priorités, car elle avait été intégrée dans l'ensemble du cycle des programmes. Concernant la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel, la direction a mis en avant les protocoles rigoureux de remontée de l'information aux échelons supérieurs, les dispositions obligatoires qui s'appliquaient aux partenaires en matière de communication de l'information, les mécanismes communautaires de remontée de l'information et la coordination interorganisations. S'agissant de l'audit mené en République démocratique du Congo, une équipe spéciale interne supervisait la suite qui y était donnée. Le classement des premières recommandations devrait intervenir au plus tard le 31 mars, et l'application de l'ensemble des recommandations au plus tard le 30 juin 2026. La direction a également expliqué que le PAM collaborait étroitement avec le HCR dans le cadre des visites conjointes sur le terrain, du partage de données et du recensement conjoint des compétences, afin de permettre aux rapatriés d'accéder à des possibilités d'emploi.

Questions diverses

Exposé oral sur l'initiative ONU80

31. Qualifiant l'initiative ONU80 de réponse à l'évolution du contexte politique et financier mondial, la direction a présenté un exposé sur les progrès accomplis dans le cadre des axes de travail de l'initiative ONU80 et concernant la Réinitialisation des modalités de l'action humanitaire et a insisté sur le fait que les réformes visaient à amplifier l'impact plutôt qu'à réduire les coûts. Les modules d'action groupée chargés de l'aide humanitaire n'étaient plus que huit, et l'aperçu de la situation humanitaire mondiale 2026 s'accompagnait, au sein de l'appel général, d'un appel hautement prioritaire portant sur 23 milliards de dollars pour fournir une assistance à 87 millions de personnes. En collaboration avec le Centre de services des Nations Unies, le PAM avait mis en place le Centre de services des Nations Unies, qui repose sur le modèle des plateformes déjà bien installées que sont le Parc de véhicules des Nations Unies et la Plateforme de réservation des Nations Unies. Le PAM dirigeait ou codirigeait des travaux sur les données et l'interopérabilité numérique, notamment la gestion de l'identité des bénéficiaires, la déduplication et l'échange de données, et mettait au point des normes de métadonnées partagées avec des entités des Nations Unies partenaires. Des progrès ont également été rapportés dans le domaine des applications intégrant l'intelligence artificielle utilisées pour faciliter la gestion des itinéraires de transport, la détection d'anomalies et le signalement des risques. Un groupe de travail interorganisations sur la connectivité avait été mis sur pied pour harmoniser les infrastructures des technologies de l'information et des communications, tandis que les travaux sur les fonds de financement commun, la coordination de la diplomatie humanitaire et la reconfiguration des équipes de pays des Nations Unies suivaient leur cours. La chaîne d'approvisionnement intégrée comptait parmi les axes de travail les plus avancés de l'initiative ONU80: un comité de pilotage interorganisations avait été chargé de sa gouvernance et élaborait des stratégies coordonnées d'approvisionnement en matériel de secours. Il était nécessaire d'encourager davantage ces initiatives selon une approche descendante pour faire adopter plus largement l'idée d'une chaîne d'approvisionnement intégrée.

32. Les membres du Conseil ont pris connaissance de ces informations avec intérêt et souligné que les réformes devaient viser à renforcer les capacités de mise en œuvre et accroître l'impact du système des Nations Unies. Ils ont fait remarquer qu'en raison des atouts qui étaient les siens dans les domaines des chaînes d'approvisionnement, de l'appui logistique, des systèmes de données et des transferts monétaires polyvalents, le PAM était un acteur essentiel de la réforme à l'échelle du système. Ils ont encouragé l'organisation à renforcer les moyens dont les coordonnateurs résidents et les coordonnateurs de l'action humanitaire disposaient pour faire avancer la mise en œuvre dans les pays. Certains membres ont invité le PAM à diffuser des éléments attestant du rapport coût-efficacité de sa chaîne d'approvisionnement et à les utiliser pour promouvoir l'adoption de la chaîne d'approvisionnement intégrée à l'échelle du système.
33. Les membres ont salué le dialogue stratégique qui s'était déroulé en début de semaine et attendaient avec intérêt de nouvelles propositions de réforme systémique, accompagnées d'informations sur les coûts connexes et l'incidence éventuelle sur les opérations et sur les capacités institutionnelles du PAM. Un membre a fait remarquer que des normes communes en matière de communication de l'information allégeraient les formalités administratives et permettraient d'éliminer les doublons.
34. Plusieurs membres ont déclaré qu'il fallait accélérer les progrès et rappelé que la reconfiguration des équipes de pays des Nations Unies et la mise en place de services d'appui communs avaient été convenues plusieurs années auparavant. Ils ont demandé quels obstacles retardaient la mise en œuvre et comment les membres du Conseil pouvaient aider à les lever. Il a également été demandé que les informations sur les progrès accomplis, mais aussi sur les calendriers, les points appelant une action et les domaines nécessitant le soutien du Conseil, soient communiquées plus souvent. Le PAM a été encouragé à continuer de fournir des services à d'autres entités des Nations Unies et, s'il y avait lieu, à tirer parti de services assurés par d'autres organisations. Les organismes ayant leur siège à Rome ont été invités à montrer l'exemple en matière de collaboration interorganisations; les membres ont demandé des exemples de collaborations réussies et de difficultés rencontrées.
35. Il a été souligné que l'ancrage local constituait l'un des principes fondamentaux de l'initiative ONU80. Le modèle de la chaîne d'approvisionnement intégrée et les services communs devaient également renforcer les capacités nationales et l'appropriation au niveau local et promouvoir des partenariats concrets avec des organisations locales, des organisations dirigées par des femmes, des institutions nationales et les marchés locaux. Un membre a demandé un complément d'information sur l'évaluation de la politique du PAM en matière d'achats locaux et régionaux.
36. Plusieurs membres ont souligné qu'il fallait préserver l'exécution des programmes pendant que les réformes suivaient leur cours. Certains ont déclaré qu'il ne fallait pas que la protection, l'égalité femmes-hommes, l'inclusion du handicap, les transferts de type monétaire et la place accordée aux questions liées aux changements climatiques pâtissent de manière disproportionnée des réformes. Des membres ont également souligné qu'il importait que la gouvernance, la prise de décisions tenant compte des risques, l'évaluation et le contrôle conservent une place prépondérante.
37. Réaffirmant que les fonds de financement commun demeuraient précieux, mais qu'ils venaient en complément du financement bilatéral, des membres ont insisté sur le fait qu'un financement prévisible, souple et en temps voulu était essentiel pour préserver les gains d'efficacité et éviter que le coût des modalités d'exécution n'augmente. Ils ont également insisté sur le fait que les données devaient être interopérables et que la prise de décisions devait être fondée sur des éléments factuels. La répartition des responsabilités dans le cadre du pacte humanitaire et le rôle du PAM dans certains modules de travaux ont aussi soulevé des questions.

38. En réponse, la direction a précisé que 80 pour cent des fournisseurs du PAM, des détaillants aux exploitants d'entrepôts en passant par les transporteurs, étaient des acteurs locaux. Les retards dans la mise en place des services d'appui communs étaient principalement imputables à l'utilisation de logiciels de gestion intégrés différents, mais un plan d'exécution était en cours d'élaboration. Le PAM disposait d'une chaîne d'approvisionnement 20 pour cent moins chère en raison d'économies d'échelle et de sa connaissance approfondie des réalités locales, qui lui permettait de bien négocier. En ce qui concerne le pacte humanitaire, le PAM continuait de participer activement aux groupes de travail relatifs à la question et apportait ses compétences opérationnelles même lorsqu'il ne pilotait pas le module concerné. Au sujet de la reconfiguration des équipes de pays des Nations Unies, le PAM avait réexaminé sa présence dans les pays et soutenait activement le processus de reconfiguration, conformément au principe selon lequel la composition de l'équipe devait être fondée sur la demande et guidée par les plans-cadres de coopération des Nations Unies et la contribution potentielle de chaque organisation.

Fonctions de contrôle

2026/EB.1/2 Rapport succinct de l'évaluation de la feuille de route stratégique du PAM relative à la chaîne d'approvisionnement (2022-2025) et réponse de la direction

39. Résumant les constatations issues de l'évaluation, la Directrice de l'évaluation a indiqué que la feuille de route avait permis au PAM de conserver ses principaux services chargés de la chaîne d'approvisionnement tout en lui donnant les moyens de jouer un rôle moteur en matière d'intervention d'urgence, de renforcement des systèmes et de prestation de services auprès de l'ensemble de la communauté humanitaire. L'évaluation mettait en évidence des gains d'efficacité mesurables grâce à la chaîne d'approvisionnement. Toutefois, en dépit des investissements consentis pour améliorer la disponibilité et l'efficacité des données, les systèmes demeuraient fragmentés, ce qui limitait la visibilité et l'interopérabilité. La coordination entre les services chargés des programmes et ceux chargés de la chaîne d'approvisionnement n'était pas systématique et les rapports établis à l'échelle institutionnelle ne rendaient pas pleinement compte des contributions apportées au renforcement des systèmes nationaux, à l'ancrage local et à la réalisation des effets directs des programmes. La direction a présenté sa réponse aux quatre recommandations issues de l'évaluation, qui avaient toutes été acceptées, et exposé le projet visant à élaborer une stratégie provisoire relative à la chaîne d'approvisionnement et à l'exécution pour 2026, puis une stratégie complète au début de 2027.
40. Conscients que la chaîne d'approvisionnement était l'épine dorsale de l'action humanitaire, les membres du Conseil sont revenus sur les résultats obtenus dans le cadre de la feuille de route, notamment l'élargissement de la portée des opérations, le raccourcissement des délais, l'amélioration de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments, l'augmentation du rapport coût-efficacité et la progression des investissements destinés aux outils institutionnels. Les membres ont fait remarquer que le PAM était venu en aide à un nombre beaucoup plus important de bénéficiaires malgré la complexification des crises et le manque de ressources. Certains ont recommandé de diffuser ce message positif pour attirer des financements publics et privés supplémentaires.

41. Les membres ont appelé l'attention sur le lien entre le renforcement des systèmes nationaux, la résilience et l'efficacité et la préparation opérationnelles. Ils ont fait remarquer que les investissements réalisés en faveur des chaînes d'approvisionnement nationales, des achats locaux et des partenariats noués avec des acteurs nationaux généraient des gains d'efficacité opérationnelle, des effets bénéfiques sur le développement à long terme et des économies, et certains ont appelé de leurs vœux davantage d'investissements en faveur du transfert de connaissances techniques en matière de chaîne d'approvisionnement et du renforcement des capacités des gouvernements. Les achats locaux et régionaux contribuaient à stimuler les marchés et à soutenir les agriculteurs, même si des préoccupations ont été exprimées au sujet des obstacles freinant leur mise en œuvre, notamment la réduction des financements, et à propos des conséquences d'un financement à court terme non prévisible sur la planification à long terme dans son ensemble.
42. Les membres sont convenus qu'il fallait adopter une stratégie d'approvisionnement opérationnelle. Parmi les principales questions à traiter figuraient: l'absence de dispositif de mise en œuvre et de diffusion au niveau national et le manque d'orientations consacrées à la gestion des arbitrages liés aux opérations; la fragmentation des systèmes; le manque d'interopérabilité; et l'insuffisance des moyens humains. Les membres ont également demandé que des indicateurs de performance clés mesurables assortis de calendriers précis soient adoptés, qu'il soit mieux rendu compte des résultats et que des cadres de gouvernance clairs soient mis en place en matière d'investissement en faveur des technologies et de l'innovation. Il était également essentiel de s'aligner sur les réformes plus larges du système des Nations Unies.
43. Les membres ont souligné qu'il importait de tenir systématiquement compte des priorités transversales et de l'innovation dans les opérations liées à la chaîne d'approvisionnement, notamment l'égalité femmes-hommes, la protection, la durabilité environnementale, la dématérialisation et l'intelligence artificielle. Ils ont demandé de plus amples informations sur les points suivants: facteurs qui, au niveau national, faciliteraient la mise en œuvre d'une future stratégie; harmonisation avec les plateformes d'approvisionnement à l'échelle du système des Nations Unies et principaux risques à surveiller; et situation du pôle humanitaire mondial à Guangzhou (Chine).
44. En réponse, le Bureau de l'évaluation a indiqué que les facteurs clés étaient les orientations pratiques, les outils numériques et le renforcement des capacités d'analyse. Les recommandations issues de l'évaluation visaient à renforcer les cadres de gouvernance et l'interopérabilité des plateformes afin d'aider le PAM à diriger l'initiative relative à la chaîne d'approvisionnement intégrée. Au niveau des pays, les données recueillies indiquaient clairement que la chaîne d'approvisionnement contribuait à renforcer les capacités nationales, mais cela figurait rarement dans les rapports établis à l'échelle institutionnelle. De nombreux éléments prouvaient également les avantages que présentaient les achats locaux et régionaux de produits alimentaires.
45. Remerciant les membres du Conseil pour cet échange riche et constructif, le Sous-Directeur exécutif chargé des opérations liées aux programmes a félicité l'équipe d'évaluation pour son précieux travail, qui servirait à éclairer l'élaboration de la nouvelle stratégie relative à la chaîne d'approvisionnement et à la mise en œuvre ainsi que les activités du PAM relatives à des initiatives telles que l'initiative ONU80.

Questions opérationnelles (suite)

2026/EB.1/3 Plan stratégique de pays – Arménie (2026-2030), y compris une présentation des constatations et des recommandations issues de l'évaluation soumise au titre du point 6 d) 1)

46. La Directrice de l'évaluation a présenté l'évaluation du PSP pour l'Arménie (2019-2025), qui avait permis de constater que le PSP était pertinent et bien adapté à l'évolution des besoins du pays. La plupart des activités menées dans le cadre du PSP avaient débouché sur des résultats très satisfaisants, mais l'équipe d'évaluation avait relevé que des améliorations étaient possibles dans des domaines tels que le suivi, l'appui nutritionnel, l'inclusion et les effectifs, et avait formulé cinq recommandations à cet effet.
47. La Directrice de pays a présenté le PSP pour 2026-2030, qui avait été élaboré en tenant compte de l'évaluation du PSP pour 2019-2025 et au fil de consultations approfondies menées avec le Gouvernement arménien, le Conseil d'administration, les donateurs, les partenaires des Nations Unies et des acteurs locaux. Le nouveau PSP concordait avec les priorités stratégiques du Gouvernement arménien et avec le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour 2026-2030. Il était l'expression de l'évolution du rôle du PAM en Arménie, l'organisation étant passée d'un rôle d'exécutant de ses propres programmes à celui de catalyseur et de conseiller, à l'appui de l'institutionnalisation des outils, systèmes et programmes nationaux. Les deux effets directs du PSP étaient axés sur le renforcement des capacités nationales en matière de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise et sur l'élargissement de la couverture du programme national de repas scolaires à Erevan, notamment au moyen d'activités d'alimentation scolaire utilisant la production locale porteuses de transformations profondes. Le PSP comprenait également des activités de renforcement de la résilience et de protection sociale, l'accent étant mis sur le transfert rapide de la responsabilité des opérations.
48. Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction le nouveau PSP, saluant sa clarté, son orientation stratégique et sa concordance avec les programmes et priorités du pays, et se sont félicités de l'approche intégrée et tournée vers l'avenir qu'il traduisait, approche qui était axée sur une transition responsable vers le transfert des activités aux systèmes nationaux. Ils ont estimé que le PSP exposait une trajectoire crédible que le PAM pouvait suivre pour passer d'un rôle d'exécutant à un rôle de catalyseur, et ont particulièrement apprécié que l'accent soit mis sur le renforcement des capacités nationales en matière de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, l'amélioration de la résilience, la consolidation des systèmes nationaux de repas scolaires et de protection sociale et la promotion de systèmes alimentaires nationaux et locaux pérennes.
49. Encourageant le PAM à poursuivre son action dans ces domaines, les membres du Conseil ont souligné qu'il était important de promouvoir l'ancrage local et de renforcer la résilience au niveau communautaire, en particulier dans les zones frontalières et dans d'autres zones vulnérables face aux chocs climatiques et à d'autres bouleversements. Cela nécessiterait de forger des partenariats avec des acteurs locaux, notamment des institutions, et de renforcer leurs capacités, mais aussi de coopérer avec d'autres partenaires, en particulier les autres organismes ayant leur siège à Rome et d'autres entités du système des Nations Unies.

50. Les membres du Conseil ont demandé des précisions au sujet de l'analyse des risques menée par le PAM, concernant notamment l'exposition du pays aux séismes, aux chocs socioéconomiques et à l'instabilité géopolitique régionale, et à propos des projets de gestion des risques recensés et de renforcement des mesures de préparation et d'intervention au niveau communautaire. Plusieurs membres ont également demandé que des feuilles de route soient clairement définies pour la transition vers le transfert de responsabilités et la prise en main des programmes par le pays et que ces feuilles soient assorties d'étapes clés, d'indicateurs de suivi et de garanties pour éviter toute interruption de l'appui fourni par le PAM à mesure qu'il réduirait progressivement sa présence opérationnelle. En outre, des intervenants ont souligné qu'il serait nécessaire de préserver les capacités en matière d'intervention d'urgence tout au long de la période de transition et de continuer d'apporter un soutien aux groupes vulnérables, tels que les réfugiés, d'autres personnes déplacées et les ménages à faible revenu.
51. Après avoir remercié les membres du Conseil pour leur soutien et leurs observations en retour, la direction a apporté des précisions au sujet des points soulevés. Pour face aux séismes de grande ampleur et à d'autres chocs, le PAM avait établi des plans d'urgence qui concordaient avec les systèmes nationaux de gestion des risques de catastrophe et serviraient de base à l'action menée en matière de renforcement des capacités et de préparation dans le cadre du PSP. Les programmes axés sur la transition et l'ancrage local du PAM avaient été conçus, financés et mis en œuvre en collaboration avec les partenaires gouvernementaux et les communautés; afin d'éviter toute interruption dans la fourniture de l'appui, une feuille de route progressive assortie d'indicateurs mesurables portant sur le transfert des responsabilités avait été élaborée pour chaque activité entreprise dans le cadre du PSP; le PAM avait également œuvré avec le Gouvernement pour veiller à ce que les systèmes de protection sociale soient réactifs aux chocs et inclusifs et prennent notamment en charge les réfugiés et autres personnes déplacées. Avant l'approbation du PSP, un membre du Conseil s'est dit préoccupé par certains termes employés dans le document qui faisaient référence à son pays, et a demandé que les mentions des pays et des territoires respectent le droit international et les principes de la Charte des Nations Unies. La direction a pris note des préoccupations exprimées.
52. À la suite de l'approbation du PSP, le Représentant de l'Arménie a remercié le PAM pour son appui, pleinement en phase avec la vision d'avenir du Gouvernement pour le développement national, à l'heure où le pays s'orientait vers des solutions durables, dont il assurerait lui-même la mise en œuvre.

**2026/EB.1/4 Plan stratégique de pays – Guatemala (2026-2030), y compris une
présentation des constatations et des recommandations issues de
l'évaluation soumise au titre du point 6 d) 2)**

53. Présentant le rapport, la Directrice de l'évaluation a appelé l'attention sur le positionnement stratégique du PAM au Guatemala, positionnement qui était fondé sur une combinaison de prestation de services et d'assistance humanitaire directe. L'évaluation avait mis en évidence les résultats obtenus dans le domaine de la protection sociale, dans le cadre des programmes nutritionnels et en matière de résilience, notamment l'élargissement de la couverture des dispositifs de micro-assurance et l'amélioration des services d'approvisionnement et de logistique, qui avaient permis d'augmenter de 14 pour cent le volume des produits alimentaires destinés aux programmes nationaux de nutrition. Elle avait également fait apparaître des problèmes de financement, l'ancrage institutionnel limité des interventions axées sur la résilience, ainsi que des risques liés à la mise en œuvre des programmes nationaux. Cinq recommandations avaient été formulées dans les domaines suivants: cohérence des programmes; renforcement des capacités; mise en œuvre et partenariats à l'échelle locale; démarches appropriées d'un point de vue culturel; et mise en œuvre de la politique relative à la problématique femmes-hommes.

54. Le Directeur de pays a présenté le nouveau PSP pour 2026-2030, soulignant que l'évaluation avait servi de cadre à la définition des nouveaux objectifs stratégiques et des modalités d'intervention, au renforcement des capacités et à l'établissement des priorités. Le PSP s'articulait autour de trois objectifs stratégiques: préparation aux situations d'urgence et intervention en cas de crise; pérennisation des systèmes alimentaires et des marchés; et prestation de services et appui institutionnel. Il concordait pleinement avec les priorités nationales et viendrait appuyer des initiatives clés dans les territoires les plus touchés, l'accent étant mis sur le renforcement des systèmes nationaux, la promotion de résultats durables et la garantie d'une transition bien planifiée vers des solutions à long terme.
55. Dans leur ensemble, les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction le nouveau PSP, qui concordait avec les priorités nationales et le Plan stratégique du PAM. Ils ont souligné l'importance du renforcement de la résilience, de la riposte aux changements climatiques et des capacités institutionnelles; ils ont pris acte des progrès accomplis en matière d'alimentation scolaire et de collaboration avec le Gouvernement; ils ont souligné qu'il était important de garantir la qualité des aliments en période de situation d'urgence comme dans le cadre des activités axées sur la résilience; et ils ont insisté sur la nécessité d'harmoniser les stratégies nationales relatives aux systèmes alimentaires et de renforcer la prise en main nationale, notamment grâce au financement national et à la coresponsabilité, dans un souci de pérennisation des résultats.
56. Une membre a demandé comment le PSP permettrait de mesurer le degré d'institutionnalisation des capacités développées avec l'appui du PAM, et notamment quels étaient les indicateurs prévus pour évaluer l'adoption d'outils et de processus au sein des systèmes nationaux et infranationaux dans le cadre de la transition. Une autre membre a demandé des précisions quant à la manière dont les tendances migratoires influent sur les interventions face aux crises et les initiatives de renforcement de la résilience menées par le PAM. Le PAM a été instamment prié d'atténuer les incidences négatives susceptibles de résulter des déficits de financement et d'adosser la stratégie de transition à des méthodes opérationnelles concrètes et réalistes.
57. En réponse, la direction du PAM a indiqué que l'évaluation avait servi de point de départ pour l'élaboration du nouveau PSP et que les recommandations avaient été prises en compte au niveau structurel. La transition serait mesurée à l'aune des procédures juridiques qui seraient mises en place et des changements qui seraient apportés aux politiques publiques, en procédant par étapes.
58. À la suite de l'approbation du PSP, la Vice-Présidente du Guatemala s'est félicitée de l'appui du Conseil et a réaffirmé la détermination de son Gouvernement à lutter contre la malnutrition, à renforcer les capacités nationales et à accroître les investissements dans la sécurité alimentaire et la nutrition, en partenariat avec le PAM.

2026/EB.1/5 Plan stratégique de pays – Iraq (2026-2029), y compris une présentation des constatations et des recommandations issues de l'évaluation soumise au titre du point 6 d) 3)

59. Présentant le rapport, la Directrice de l'évaluation a mis en relief le positionnement stratégique du PAM en Iraq et ses atouts particuliers en matière d'interventions d'urgence, de sécurité alimentaire et de numérisation. Durant la période couverte par le PSP, le PAM avait fourni une assistance alimentaire non assortie de conditions, appuyé les moyens d'existence et l'adaptation aux changements climatiques et transféré au Gouvernement la responsabilité du programme d'alimentation scolaire. L'évaluation avait mis en évidence des difficultés liées à une base de donateurs limitée, à une mise en concordance inégale avec les atouts particuliers de l'organisation et à des lacunes des systèmes de suivi. Les six recommandations formulées portaient sur les domaines suivants: orientation stratégique du PAM et planification de la transition; renforcement des capacités gouvernementales; ajustements opérationnels; diversification des sources de financement; et partenariats; autonomisation des femmes et inclusion du handicap.
60. La Directrice de pays a présenté le nouveau PSP pour 2026-2029, confirmant que son élaboration avait été éclairée par les recommandations issues de l'évaluation. Le PSP s'articulait autour de trois effets directs: résilience, préparation aux situations d'urgence, et système national d'assistance alimentaire et sociale. Il cadrerait avec le passage du PAM d'un rôle d'exécutant direct à un rôle de catalyseur de la mise en service de systèmes, et plusieurs objectifs d'étape assortis d'un échéancier avaient été définis pour cette transition, afin de guider le transfert de la responsabilité des activités.
61. Dans leur ensemble, les membres du Conseil ont exprimé leur appui au nouveau PSP et se sont félicités de sa concordance avec les priorités nationales et avec le Plan stratégique du PAM. Ils ont souligné l'importance de la résilience face aux changements climatiques, de l'alerte rapide et de l'action anticipatoire, et ont accueilli avec satisfaction le transfert progressif de la gestion de l'alimentation scolaire aux systèmes nationaux.
62. Une membre a prié instamment le PAM de se concentrer sur ses atouts particuliers et d'exploiter les partenariats forgés avec d'autres entités des Nations Unies et les ONG afin d'éviter les doubles emplois. Un autre membre a exprimé sa préoccupation au sujet de la situation des femmes en Iraq et a encouragé le PAM à continuer de soutenir les actions visant à renforcer les moyens d'action des femmes et des filles, notamment en matière d'inclusion numérique et financière. L'appui apporté à la réforme nationale et à la transformation numérique pour renforcer la protection sociale et l'inclusion financière a été encouragé, et la sécurité et le bien-être du personnel ont été présentés comme des priorités.
63. Soulignant qu'il était nécessaire de veiller à ce que les groupes vulnérables, en particulier les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées à l'intérieur du pays, soient inclus dans les systèmes nationaux, une membre a également préconisé que des mesures plus claires soient prises en matière de protection, de responsabilité à l'égard des personnes touchées, d'égalité femmes-hommes et de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, et qu'une attention continue soit accordée aux mécanismes communautaires de remontée de l'information. D'autres membres ont insisté sur l'importance d'échelonner les opérations et de hiérarchiser les priorités de manière réaliste en tenant compte des réductions budgétaires, ainsi que sur la nécessité de maintenir le degré de préparation opérationnelle et de flexibilité voulu et d'agir en coordination avec d'autres acteurs internationaux.

64. En réponse aux observations des membres du Conseil, la direction du PAM a indiqué que les trois effets directs formaient un ensemble intégré dont l'objectif était de trouver le juste équilibre entre l'intervention d'urgence, l'amélioration de la résilience et le renforcement des systèmes, et a attiré l'attention sur les efforts déployés pour renforcer l'interopérabilité, l'intégration numérique et le suivi, le PAM arrêtant progressivement la mise en œuvre directe des opérations.
65. Une fois le PSP approuvé, le Chargé d'affaires et Représentant permanent de l'Iraq s'est félicité de l'appui du Conseil et a réaffirmé la détermination de son Gouvernement à renforcer les systèmes nationaux et à assurer une transition responsable durant la mise en œuvre du nouveau PSP.

Fonctions de contrôle (suite)

2026/EB.1/6 Rapport succinct de l'évaluation des approches suivies par le PAM en matière de ciblage et d'établissement des priorités aux fins de l'assistance alimentaire et nutritionnelle, et réponse de la direction

66. La Directrice de l'évaluation a présenté l'évaluation stratégique, dans laquelle il est établi que le cadre normatif du PAM relatif au ciblage et à l'établissement des priorités comportait des orientations utiles et offrait une souplesse suffisante pour s'adapter aux situations locales. L'évaluation contient quatre recommandations portant sur les questions suivantes: orientation et positionnement stratégique du PAM; interopérabilité entre systèmes de données; appui apporté aux bureaux de pays pour qu'ils adoptent des approches de ciblage et d'établissement des priorités plus transparentes, plus souples et d'un meilleur rapport coût-efficacité; et contribution au renforcement des normes en matière de ciblage et d'établissement des priorités. La direction a exposé les mesures prévues et en cours visant à donner suite aux recommandations, ainsi que les progrès réalisés jusqu'alors.
67. Les membres du Conseil ont salué les constatations positives qui ont été formulées dans le rapport d'évaluation, notamment en ce qui concerne le cadre normatif, la mise en œuvre par le PAM de méthodes associant des processus fondés sur la précision des données et des processus participatifs, l'utilisation de plus en plus fréquente du ciblage axé sur la vulnérabilité, ainsi que les projets destinés à affiner les méthodes de ciblage utilisées pour les programmes de renforcement de la résilience.
68. Plusieurs membres du Conseil ont souligné qu'il importait de garantir la transparence et de mettre en place une communication claire concernant les stratégies et les décisions de ciblage et d'établissement des priorités du PAM, et ont noté que le déficit d'information des communautés sur les raisons qui conduisent à prendre ces décisions pourrait nuire à la cohésion sociale et éroder la confiance accordée à l'organisation. Des membres du Conseil ont également apporté leur soutien à la recommandation préconisant de communiquer aux bureaux de pays des orientations plus claires sur le ciblage et l'établissement des priorités, notamment sur la marche à suivre afin de gérer les arbitrages, en particulier concernant la portée et l'ampleur de l'assistance, de maintenir des niveaux minimums d'assistance d'urgence et d'appliquer des normes et garanties visant à s'assurer que la prise de décision est équitable et efficace.

69. Il faudrait également aider les bureaux de pays à renforcer la supervision des partenaires coopérants, supervision dont le coût devrait être intégré dans les budgets de portefeuille de pays, et le PAM devrait aider les partenaires locaux et autres acteurs nationaux à renforcer leurs capacités, mais également harmoniser aussi étroitement que possible ses méthodes et orientations en matière de ciblage et d'établissement des priorités avec les systèmes nationaux de protection sociale et les cadres nationaux et régionaux. Le PAM devait donc conserver une capacité de base dans le domaine du ciblage, et les membres du Conseil l'ont encouragé à renforcer la collaboration avec d'autres acteurs, conformément aux processus de réforme des Nations Unies.
70. Exprimant leur inquiétude face au grand nombre de personnes qui avaient été exclues des programmes d'assistance du PAM alors qu'elles remplissaient les conditions requises, de nombreux membres du Conseil ont souligné que le ciblage devait être fondé sur la vulnérabilité, l'objectif étant de veiller à ce que l'aide parvienne aux personnes qui en ont le plus besoin, y compris les personnes marginalisées souvent écartées de la prise de décisions communautaire en raison de leur sexe, de leur handicap ou d'autres facteurs, et qui sont particulièrement exposées au risque d'insécurité alimentaire. Les personnes marginalisées devraient également être associées à la conception des méthodes de ciblage, aux côtés des autres communautés concernées et des autorités locales. Des membres ont prié instamment le PAM de collecter systématiquement des données ventilées relatives aux erreurs d'inclusion et d'exclusion afin de mettre en évidence les vulnérabilités qui peuvent exister au sein d'une communauté. Les autres recommandations liées aux données portaient sur le développement de la collaboration avec les partenaires concernant, d'une part, les approches concertées et efficaces de collecte et de diffusion des données, notamment dans le cadre de l'initiative ONU80, et d'autre part, les systèmes de données interopérables et les dispositifs de partage de données.
71. Notant que le PAM semblait préférer diminuer les rations ou la durée de l'assistance plutôt que le nombre de bénéficiaires, les membres du Conseil ont fait part de leur grande inquiétude lorsqu'ils ont appris que 80 pour cent des rations distribuées en 2024 étaient inadéquates sur le plan nutritionnel. Ils ont pressé le PAM de choisir l'option qui aurait le plus d'impact, et un membre a proposé que cette question soit examinée avec le Conseil; plusieurs membres ont recommandé d'intensifier le recours aux transferts de type monétaire afin d'optimiser l'efficacité de l'assistance. Une membre s'est néanmoins dite convaincue que des rations qui satisfont 70 pour cent des besoins suffisaient à combler le déficit alimentaire des ménages en situation d'insécurité alimentaire. Soulignant les effets négatifs des déficits de financement sur les capacités et le personnel du PAM, plusieurs membres du Conseil ont appelé les partenaires donateurs à augmenter le montant de leurs contributions, notamment les financements souples et prévisibles.
72. Dans la perspective des prochains points sur le ciblage et l'établissement des priorités du PAM, les membres du Conseil ont demandé que ces points comprennent davantage d'informations sur les aspects suivants: participation des communautés locales aux décisions de ciblage; répercussions des coupes budgétaires sur la capacité du PAM à venir en aide aux populations les plus vulnérables; risques en matière de protection liés aux méthodes adoptées par le PAM en matière de ciblage et d'établissement des priorités; ciblage et établissement des priorités dans les zones touchées par d'importantes contraintes d'accès, notamment les risques et arbitrages connexes; manière dont le PAM compte s'y prendre pour remédier aux difficultés dues à l'utilisation des registres sociaux nationaux dans ses activités de ciblage et de hiérarchisation des priorités; et recours aux transferts de type monétaire.

73. Remerciant les membres du Conseil de leur soutien, la Directrice de l'évaluation a répondu aux points soulevés: le PAM souhaitait mettre en œuvre des approches axées sur la vulnérabilité, mais les communautés préféraient parfois que tout le monde reçoive un peu d'aide et non uniquement les personnes les plus vulnérables; les données recueillies par le PAM faisaient apparaître que les rations qui couvraient 70 pour cent des besoins ne permettaient pas de protéger la sécurité alimentaire des ménages sur le long terme; le rapport d'évaluation complet comportait de plus amples informations sur les risques en matière de protection et sur l'incidence des contraintes d'accès sur le ciblage; les registres sociaux nationaux n'étaient pas toujours utiles pour le ciblage réalisé par le PAM, notamment en raison de problèmes de qualité des données; et comme il fallait du temps pour mettre en œuvre des approches communautaires, le PAM avait généralement opté pour des démarches globales ou fondées sur le statut des personnes concernées dans les situations d'urgence liées à des crises soudaines. La direction a ajouté que les points soulevés guideraient les travaux futurs du PAM sur le ciblage et l'établissement des priorités, y compris l'élaboration des orientations.

2026/EB.1/7 Création d'un jury chargé de sélectionner les membres du Comité consultatif de contrôle indépendant

74. La Secrétaire du Conseil d'administration a rappelé que le mandat d'un membre du Comité consultatif de contrôle indépendant prendrait fin en 2026 et que le dernier mandat de deux autres membres se terminerait en 2027. Le Conseil serait donc amené à pourvoir les sièges devenus vacants. À cette fin, conformément au mandat du Comité, le Conseil était invité à constituer un jury composé de cinq représentants, un par liste électorale, qui serait chargé de recommander au Conseil des candidats à nommer aux postes qui deviendraient vacants en 2026-2027.
75. Le Conseil a dûment approuvé la mise en place du jury et la nomination des membres le composant qui seront proposés par les différentes listes.

2026/EB.1/8 Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM

76. Présentant ce point de l'ordre du jour, le Responsable du contrôle des risques a rappelé le rôle du Corps commun d'inspection au sein du système des Nations Unies et réaffirmé l'attachement du PAM à la transparence et à l'obligation de rendre compte. Le PAM avait entamé l'année 2025 avec 13 recommandations en instance; 16 nouvelles recommandations avaient été formulées et 12 avaient été classées pendant la période considérée. Le taux d'application de 41 pour cent reflétait la portée et la complexité des recommandations formulées récemment, notamment en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Dix-sept recommandations demeuraient en instance de traitement, y compris deux recommandations dont le délai d'application était dépassé qui devaient être mises en œuvre d'ici à la mi-2026. Une approche progressive fondée sur les risques, était suivie afin de faire face à la révision à la baisse du programme de travail du Corps commun d'inspection en 2026, de façon à tenir compte des examens menés simultanément, des nouvelles recommandations et de la réduction des capacités.
77. Les membres du Conseil ont réaffirmé le rôle important joué par le Corps commun d'inspection, qui contribuait à renforcer la transparence et l'obligation de rendre compte. Plusieurs membres ont salué les progrès accomplis par le PAM dans le classement des recommandations, notamment celles relatives à la gestion des ressources humaines et à l'égalité des chances.

78. La protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles a occupé une large place dans les débats. Les membres ont accueilli avec satisfaction les recommandations du Corps commun d'inspection en la matière, insistant sur l'urgence d'y donner suite et sur l'importance qu'elles revêtaient pour la crédibilité du système des Nations Unies. Plusieurs membres ont souligné la nécessité de fixer des délais ambitieux quoique réalistes, appelant de leurs vœux une accélération des avancées réalisées s'agissant de l'inconduite sexuelle, de la justice interne et des cadres relatifs à l'obligation de rendre compte. Il a été demandé qu'il soit régulièrement rendu compte au Conseil de l'avancement de la mise en œuvre des recommandations, notamment que des points soient faits sur les mesures relatives à la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, et l'idée a été avancée d'inscrire de façon permanente à l'ordre du jour des sessions officielles des points sur l'application des recommandations. Un membre a demandé des précisions sur les moyens d'assurer la continuité de la mise en œuvre des recommandations dans un contexte de réduction des ressources et de préserver les ressources affectées aux mesures relatives à la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Il a également souligné l'importance de conserver une approche centrée sur la victime et demandé des informations complémentaires sur les sanctions disciplinaires et les mesures de suivi. Un autre membre a invité à reconsidérer l'emploi du terme "inconduite", faisant remarquer que ce terme ne reflétait peut-être pas pleinement la gravité des faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles.
79. Une membre a demandé au PAM de prendre les devants s'agissant des recommandations du Corps commun d'inspection qui nécessitaient une action collective au sein du système des Nations Unies, sans attendre que les autres entités s'y attellent, et s'est dite préoccupée par les systèmes d'assurance maladie, plus précisément la subvention de l'assurance maladie des personnes indirectement à la charge des assurés. Une autre a prié instamment le PAM de poursuivre ses efforts visant à favoriser l'inclusion et l'égalité des chances tout au long de la carrière de ses employés.
80. Plusieurs membres du Conseil ont fait part de leurs inquiétudes concernant les modifications de dernière minute qui avaient été apportées au rapport, en particulier la modification rétroactive du titre d'un document interne, signe d'un manque de transparence, de concertation et de respect des délais. Plusieurs membres ont mis en garde contre la politisation grandissante des délibérations du Conseil et réaffirmé l'importance d'une participation constructive, de processus transparents et d'une prise de décisions fondée sur le consensus.
81. En réponse aux interventions des membres du Conseil, la direction du PAM a déclaré à nouveau qu'elle acceptait toutes les recommandations du Corps commun d'inspection et indiqué les mettre en œuvre selon une démarche progressive fondée sur les risques, qui tenait compte des ressources disponibles. Elle a réaffirmé sa détermination à renforcer les politiques, les systèmes de données, les procédures de contrôle et les mécanismes relatifs à l'obligation de rendre compte portant sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, et ajouté que le Conseil continuerait d'être régulièrement des avancées réalisées en la matière. S'agissant de l'assurance maladie, la direction a confirmé que le PAM cesserait effectivement de subventionner les primes des personnes indirectement à la charge des assurés à compter de 2027 et qu'il reviendrait alors aux membres du personnel d'assumer l'entièreté de ces coûts. Le PAM a également indiqué qu'il mettrait la dernière main à sa démarche de renforcement de la mobilisation des employés et aux processus de gestion des ressources humaines et d'amélioration du bien-être du personnel tout au long du parcours des employés. Les observations modifiées dans l'annexe du document proposaient une description élargie de la portée de la stratégie, mais ne redéfinissaient pas le titre de la stratégie elle-même.

2026/EB.1/9 Nomination d'un membre du Comité consultatif de contrôle indépendant

82. À la suite d'un bref exposé du président du jury chargé de sélectionner un nouveau membre du Comité consultatif de contrôle indépendant, le Conseil a approuvé la nomination de Mme Jessica Faieta (Équateur) pour un mandat de trois ans, qui débutera le 25 février 2026.

Questions de politique générale**Recueil des politiques relatives au Plan stratégique**

83. Présentant ce point de l'ordre du jour, le Sous-Directeur exécutif chargé des opérations liées aux programmes a appelé l'attention sur l'évolution du recueil consistant à faire de ce document auparavant descriptif un outil de référence concis de haut niveau. Le tableau des politiques du PAM permettait d'accéder rapidement aux documents de politique générale afin de faciliter la mise en œuvre du nouveau plan stratégique. Il s'articulait autour des quatre catégories suivantes: effets directs stratégiques; priorités transversales; leviers; et planification et outils. En 2026, une attention particulière serait accordée à l'harmonisation des PSP avec le nouveau plan stratégique et des mesures seraient prises pour rationaliser les activités normatives, combler les lacunes de l'appareil normatif relevées lors des évaluations et veiller à ce que les instruments de politique générale existants soient mis en œuvre et adaptés aux objectifs. Au nombre des travaux prévus figuraient la mise à jour de la politique en matière de gestion globale des risques et la mise en application de la politique en matière d'ancrage local, ainsi que le développement des orientations sur l'établissement des priorités, les périodes de transition et le transfert de la responsabilité des activités. Le PAM se proposait également d'abroger plusieurs politiques datant de 2000 à 2006 qui avaient été remplacées par des politiques ou des dispositifs plus récents.
84. Les membres du Conseil ont salué cette évolution vers un recueil concis de haut niveau et apporté leur soutien aux mesures visant à rationaliser et à simplifier le corpus de politiques générales à l'appui du plan stratégique. Ils ont souligné qu'il importait de renforcer les activités de préparation, d'intervention et de transition dans le cadre des situations d'urgence, de consolider les politiques relatives à la résilience et au climat et de promouvoir des programmes de qualité susceptibles de déboucher sur des résultats durables. Ils ont en outre accueilli avec satisfaction la proposition du PAM d'abroger les politiques obsolètes et ont encouragé l'organisation à veiller à ce que les transitions opérées s'accompagnent de notes et de directives opérationnelles précises afin d'éviter les incohérences sur le terrain.
85. Les membres ont souligné l'importance des priorités transversales, notamment la durabilité environnementale, la protection, la responsabilité à l'égard des personnes touchées, l'égalité femmes-hommes et l'ancrage local, et ont demandé qu'une plus grande attention soit accordée à la manière dont ces priorités étaient prises en compte dans les PSP, en particulier dans les situations de fragilité. Certains membres ont avancé l'idée de faire figurer dans les prochaines éditions du recueil un calendrier des évaluations et des informations plus claires sur les révisions prévues et les lacunes restantes. Un membre a suggéré d'ajouter des graphiques dans lesquels chacun des effets directs stratégiques serait relié aux politiques, outils et indicateurs correspondants. Une autre membre a fait remarquer que la stratégie relative à la chaîne d'approvisionnement attendue sous peu ne figurait pas dans le recueil. Une troisième membre a engagé le PAM à fournir des informations budgétaires lors de la présentation des politiques, des stratégies et des plans d'exécution, lorsque cela était possible.

86. La direction du PAM a remercié les membres pour leurs observations constructives concernant le recueil, qui resterait un instrument évolutif. Bien que le nombre d'effets directs stratégiques mentionnés dans les différents PSP varie, chacune des activités menées par le PAM devait comporter les sept priorités transversales, dont la mise en œuvre était mesurée au moyen du Cadre de résultats institutionnels. Des travaux étaient en cours pour actualiser les instructions et éliminer les orientations techniques et les politiques redondantes qui avaient été remplacées, afin de clarifier le cadre normatif et de le rendre plus facile d'utilisation pour les bureaux de pays.

Point sur la mise en œuvre du Fonds d'aide à la transformation pour changer la vie

87. La direction a présenté un point sur la mise en œuvre du Fonds d'aide à la transformation pour changer la vie, appelant l'attention sur l'efficacité de cet instrument pour mobiliser des financements pluriannuels prévisibles conformément au Plan stratégique du PAM pour 2026-2029. Depuis sa création il y a trois ans, le Fonds avait permis de mobiliser plus de 500 millions de dollars sous la forme de financements catalytiques, soit un rendement presque huit fois supérieur à l'investissement initial. Les fonds versés par les pays où le PAM intervenait représentaient la source de financements catalytiques qui avait connu la plus forte progression en 2025. Dans le cadre d'initiatives menées dans neuf pays, le Fonds avait permis de venir en aide à plus de 90 000 bénéficiaires directs, notamment au Bangladesh, au Kenya, au Pérou, aux Philippines et au Tchad, et l'on s'attendait à ce que le nombre de bénéficiaires indirects soit considérablement plus élevé grâce au renforcement des systèmes nationaux. En 2026, une attention particulière serait accordée à l'amélioration de la qualité des programmes, au renforcement des systèmes de suivi, au développement des partenariats, à l'accentuation de l'ancrage local et à la recherche d'une plus grande convergence avec les autres entités des Nations Unies.
88. Les membres du Conseil ont salué le PAM pour les excellents résultats obtenus, soulignant l'efficacité du Fonds, outil pluriannuel flexible qui permettait de renforcer les programmes nationaux relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition et d'obtenir des effets concrets à grande échelle. Ils ont noté avec satisfaction le rôle de catalyseur joué par le Fonds, qui permettait de mobiliser des financements supplémentaires, notamment de la part des gouvernements des pays d'intervention, ainsi que sa concordance avec les objectifs de développement nationaux, sa contribution à une forte appropriation nationale et l'attention accordée à la pérennisation des résultats. L'importance donnée à l'ancrage local et aux partenariats noués avec les institutions financières internationales, le secteur privé et les autres entités des Nations Unies a été saluée.
89. Les membres ont engagé le PAM à tirer des enseignements de l'expérience de manière systématique, à tenir compte de ces enseignements dans les PSP et le plan stratégique, à en faire profiter les autres organismes ayant leur siège à Rome et à les faire connaître dans le cadre de l'initiative ONU80. Certains membres ont avancé l'idée de mettre en place des mécanismes pour centraliser les meilleures pratiques au niveau régional, y compris les mécanismes de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire, notamment en matière de résilience, d'action anticipatoire, d'adaptation aux changements climatiques et d'alimentation scolaire. Plusieurs membres ont insisté sur la nécessité de mener des activités rigoureuses et indépendantes de suivi et d'évaluation et de produire des données factuelles de manière systématique afin de renforcer encore l'efficacité du Fonds et les possibilités d'apprentissage qu'il offrait.

90. De plus amples informations ont été demandées concernant diverses dimensions de la mise en œuvre du Fonds, notamment sur les questions suivantes: perspectives de mobilisation des ressources et manière dont le PAM pourrait s'appuyer sur la capacité du Fonds à mobiliser des financements supplémentaires dans le cadre de ses activités plus vastes de collecte de fonds; caractéristiques propres du Fonds qui avaient contribué à l'efficacité des collaborations et partenariats mis en place; disponibilité de données ventilées (notamment par sexe et par âge) sur les bénéficiaires et les différences d'impact selon les catégories de population; et stratégies en matière de transition et de retrait.
91. La direction a expliqué que l'engagement des gouvernements des pays où le PAM opérait était presque une condition préalable visant à garantir la pérennité des résultats lorsque l'aide du Fonds prenait fin. Cela expliquait également le niveau élevé des fonds alloués par les gouvernements hôtes. La coopération Sud-Sud était également un facteur de réussite important. À titre d'exemple, des représentants du Niger s'étaient rendus au Pakistan pour mieux comprendre le fonctionnement du programme de protection sociale mis en place dans ce pays. La direction a indiqué qu'il existait des systèmes de suivi précis, notamment des études d'impact rigoureuses, qui permettraient de générer des données ventilées, lesquelles seraient complétées par des travaux de recherche de nature qualitative.

Questions diverses (suite)

2026/EB.1/10 Point sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen de la gouvernance

92. Le Secrétariat a présenté un point sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen de la gouvernance mené de 2023 à 2025 par un groupe de travail ad hoc du Conseil d'administration. Sur les 26 recommandations principales et les 35 recommandations subsidiaires formulées dans les rapports du groupe de travail, 18 recommandations principales et 30 recommandations subsidiaires appelaient des mesures. À la fin de 2025, 65 pour cent des recommandations appelant des mesures avaient été appliquées entièrement, proportion qui devrait atteindre 79 pour cent d'ici à la fin de la première session ordinaire de 2026.
93. Les principaux accomplissements étaient les réformes apportées aux sessions du Conseil; le renforcement de la fonction de gouvernance du Conseil, l'approbation du cadre relatif au cycle des politiques et du cadre relatif au contrôle et à l'application du principe de responsabilité, et la rationalisation des réunions, des consultations et des méthodes de travail du Conseil.
94. Les membres du Conseil ont accueilli ce point avec satisfaction et ont salué le Secrétariat et le groupe de travail pour les progrès substantiels accomplis, signe de la détermination de l'organisation à se doter d'une gouvernance moderne et efficace. L'examen avait abouti au renforcement du rôle stratégique du Conseil, à l'amélioration de ses méthodes de travail et à la consolidation du rôle de chef de file du PAM en matière d'amélioration des pratiques de gouvernance au sein du système des Nations Unies. Les membres ont particulièrement apprécié l'institutionnalisation du dialogue stratégique, les nouveaux cadres d'action et de contrôle, ainsi que l'amélioration des séances d'orientation et des conseils en matière de gouvernance destinés aux nouveaux membres du Conseil.

95. Encourageant le Secrétariat à accélérer la mise en œuvre des recommandations restantes au moyen d'indicateurs clairs pour suivre les progrès accomplis, les membres du Conseil ont souligné qu'il était important de procéder à des évaluations régulières afin de veiller à ce que les changements apportés: soient conformes aux pratiques de gouvernance en vigueur au sein de l'ensemble du système des Nations Unies; permettent des améliorations durables en matière d'efficacité, de transparence et d'obligation de rendre compte de la gouvernance du PAM; et restent pertinents au regard de la restructuration en cours au PAM, notamment compte tenu des réductions d'effectifs et du risque d'alourdissement de la charge administrative pesant sur le personnel.
96. Les membres du Conseil ont suggéré de poursuivre les réformes des pratiques de gouvernance, notamment: la simplification du processus d'approbation des PSP par le Conseil; l'instauration d'un mandat unique non renouvelable pour le poste d'Inspecteur général; et l'invitation d'un plus large éventail de participants au dialogue stratégique, en particulier des experts des sujets abordés en provenance des capitales des États membres.
97. Plusieurs demandes de clarification et de suivi ont été formulées. Il a notamment été demandé: qu'un examen soit mené à la fin de 2026 ou au début de 2027 pour déterminer si l'ensemble des recommandations avaient été appliquées; que les documents nécessaires aux débats lors des réunions et des consultations du Conseil soient publiés en temps opportun, et que les débats soient reportés lorsque cela n'était pas possible; que le calendrier de l'examen en cours de la gouvernance par les fonds et programmes sis à New York soit précisé; et que des rapports soient présentés régulièrement au Conseil au sujet de la mise en œuvre des recommandations en suspens, ainsi que des résultats obtenus.
98. Remerciant les membres du Conseil pour leur soutien indéfectible et leurs observations constructives, le Secrétariat a pris note de leurs demandes relatives à la transparence, à l'obligation de rendre compte et à l'établissement des rapports, et s'est engagé à discuter des propositions formulées avec le Bureau. À New York, un groupe de travail conjoint était chargé de mettre en œuvre les recommandations du Corps commun d'inspection sur la gouvernance; le Secrétariat suivait les progrès accomplis à cet égard et continuerait d'en tenir le Conseil informé par l'intermédiaire du Bureau.

2026/EB.1/11 Rationalisation de la documentation et des processus du Conseil d'administration

99. Présentant le rapport, la Secrétaire du Conseil d'administration a rappelé les recommandations relatives à la documentation et aux processus du Conseil issues de l'examen de la gouvernance mené en 2023 et 2024, à savoir: ramener de trois à deux le nombre de catégories de points de l'ordre du jour; dans le cas des points soumis pour information, mettre en place une procédure de correspondance écrite optionnelle; dans le cas de l'ajout à l'ordre du jour des sessions du Conseil de nouveaux points nécessitant l'établissement de documents, définir un calendrier; rendre plus stricte l'obligation de respecter une longueur maximale pour les documents destinés au Conseil; et fixer une date limite pour la soumission des documents destinés aux réunions informelles. Ensemble, ces mesures auraient pour effet d'améliorer l'efficacité et l'efficacités des travaux du Conseil.
100. Les membres ont accueilli ces recommandations avec satisfaction et se sont dits favorables aux efforts visant à améliorer l'efficacité, la pertinence et les résultats des travaux du Conseil. Ils ont également appuyé les recommandations préconisant de simplifier les catégories de points inscrits à l'ordre du jour, de respecter une discipline plus stricte lors de l'élaboration des documents et d'instaurer une procédure de correspondance écrite optionnelle, tout en préservant le droit des membres de demander un débat oral.

101. Plusieurs membres ont plaidé pour un respect plus strict des délais de remise des documents destinés aux réunions officielles et informelles, à commencer par les documents de la session annuelle de 2026. Une membre a recommandé de reporter les discussions lorsque les documents nécessaires n'étaient pas fournis en temps voulu. Une autre a demandé si le délai de deux semaines pour la mise en ligne des documents relatifs aux réunions informelles pouvait être allongé afin de laisser plus de temps aux membres pour se préparer.
102. Un membre a recommandé d'utiliser les résumés des documents longs et a invité le Secrétariat à mettre clairement en évidence les principaux risques, arbitrages et autres incidences envisageables dans les documents présentés pour décision afin de faciliter les débats d'ordre stratégique. Sa délégation a également plaidé pour un recours accru à la procédure de correspondance écrite dans le cas des points soumis pour information.
103. Soulignant qu'il était nécessaire de veiller à ce que les processus de gouvernance restent souples, une autre membre du Conseil a insisté sur l'importance de la recherche de consensus, tout en notant que les efforts déployés pour parvenir à un consensus ne devaient pas compromettre la rapidité, la prévisibilité et la continuité de l'action humanitaire.
104. La Secrétaire du Conseil s'est félicitée de l'appui exprimé par les membres du Conseil et a confirmé que les travaux en cours se poursuivraient en étroite collaboration avec le Bureau et avec la direction du PAM afin que les mesures pertinentes soient pleinement mises en œuvre. Elle a pris note des points soulevés, en particulier concernant le strict respect des dates limites de publication des documents destinés aux réunions officielles et informelles.

Rapports concernant les sessions du Conseil d'administration

2025/EB.1/12 Résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2025 du Conseil d'administration

105. La Présidente a tenu à remercier la Rapporteuse d'avoir rédigé le résumé de la deuxième session ordinaire de 2025, ajoutant que le projet de document avait été communiqué en janvier 2026 aux membres du Conseil pour leur permettre de faire part de leurs observations. Le Conseil a approuvé le résumé.

Vérification des décisions et recommandations adoptées

106. Après la présentation du point de l'ordre du jour par la Présidente, la Rapporteuse a confirmé que les décisions et recommandations présentées dans le projet de recueil des décisions et recommandations adoptées par le Conseil à la session correspondaient à celles qui avaient été convenues pendant la session. La version définitive des décisions et recommandations adoptées serait mise en ligne sur le site Web du Conseil avant la fin du jour ouvrable suivant, et un projet de résumé des discussions qui avaient eu lieu pendant la session serait diffusé pour observations en temps voulu.

107. S'exprimant au nom d'une liste, un membre du Conseil a prononcé une déclaration appuyée par plusieurs autres membres et un observateur, dans laquelle il a souligné l'importance du PAM et le rôle que le Conseil jouait dans la fourniture d'orientations, le contrôle et la recherche de consensus à l'appui du mandat essentiel de l'organisation. Il a demandé que l'on examine les méthodes de travail du Conseil afin de préserver la capacité décisionnelle de celui-ci et de veiller au règlement rapide des problèmes, y compris, dans le contexte des plans stratégiques de pays, des problèmes non liés aux programmes ou aux opérations. Le consensus a été réaffirmé comme étant le principe privilégié pour la prise de décisions, conformément au caractère impartial et fondé sur les besoins de l'aide humanitaire. Pour autant, lorsque tous les efforts ont été déployés sans parvenir à un consensus, le Conseil devait être prêt à agir en application des règles qui régissent son fonctionnement, y compris par le vote.

Observations finales de la Directrice exécutive

108. Saluant les délibérations constructives qui se sont tenues pendant la session, la Directrice exécutive a noté qu'une communication claire et un engagement partagé avaient permis de réaliser des progrès sur divers sujets. Les PSP nouvellement approuvés aideraient le PAM à faire face à la complexité de l'environnement opérationnel, tandis que le dialogue stratégique organisé avant la session avait permis de se mettre d'accord sur des orientations précieuses quant au financement et aux réformes du système des Nations Unies.
109. La Directrice exécutive a souligné que les besoins humanitaires augmentaient, mais que les ressources ne suivaient pas. Les conditions opérationnelles se détérioraient, et les principes humanitaires étaient remis en question, ce qui rendait l'action du PAM plus difficile que jamais. La nouvelle structure organisationnelle et le Plan stratégique adopté en 2025 avaient permis au PAM de faire face à ce contexte difficile. Pour 2026, l'organisation s'était fixé trois priorités: intensifier la mobilisation des ressources et élargir la base de donateurs; exploiter l'intelligence artificielle et l'innovation pour améliorer la rapidité, la transposition à plus grande échelle et l'efficacité des opérations; et renforcer l'application de son devoir de protection afin de protéger ses équipes travaillant en première ligne. La Directrice exécutive a prié instamment les membres du Conseil à dénoncer les attaques menées contre les travailleurs humanitaires, les a remerciés de leur solidarité avec le personnel du PAM détenu au Yémen et a sollicité leur soutien sans faille afin d'obtenir leur libération. Elle a rendu hommage au personnel qui risquait sa vie chaque jour sur le terrain.
110. Pour conclure, la Directrice exécutive a annoncé sa décision de quitter ses fonctions pour raisons de santé, après une période de transition de trois mois, durant laquelle le Directeur exécutif adjoint assurerait l'intérim. Touchée par l'engagement du Conseil d'administration et du personnel dévoué du PAM, elle leur a exprimé sa profonde gratitude.

ANNEXE I

Décisions et recommandations

Les décisions et recommandations figurant dans le présent rapport seront mises en œuvre par le Secrétariat à la lumière des délibérations du Conseil, dont les principales observations seront consignées dans le résumé des travaux de la session.

Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil a adopté l'ordre du jour.

14 janvier 2026

Modification de l'ordre du jour adopté

Le Conseil a adopté la modification de l'ordre du jour adopté.

24 février 2026

Élection du Bureau et nomination du Rapporteur

Conformément à son Règlement intérieur, le Conseil a élu S. E. Mme Carla Barroso Carneiro (Brésil, Liste C) aux fonctions de Présidente pour un mandat d'un an. M. José Javier Gorostegui Obanoz (Chili, Liste C) a été élu en qualité de membre suppléant.

Le Conseil a élu M. Roman Diatka (Tchéquie, Liste E) aux fonctions de Vice-Président. M. Aleksander Michał Iwanicki (Pologne, Liste E) a été élu en qualité de membre suppléant.

Le Conseil a élu S. E. Mme Josefa Leonel Correia Sacko (Angola, Liste A), M. Balaji Jujjavarapu (Inde, Liste B) et S. E. M. Andreas von Brandt (Allemagne, Liste D) en qualité de membres du Bureau représentant les trois autres listes électorales du PAM pour un mandat d'un an. S. E. M. Paul Emile Tshinga Ahuka (République démocratique du Congo, Liste A) et M. François Hirsch (Belgique, Liste D) ont été élus en qualité de membres suppléants.

En application de l'article XII de son Règlement intérieur, le Conseil a nommé Mme Rocío Reyes (République dominicaine, Liste C) Rapporteuse de la première session ordinaire de 2026.

14 janvier 2026

Le Conseil a élu M. Kim Hogyun (République de Corée, Liste B) en qualité de membre suppléant du Bureau pour la liste B.

24 février 2026

Questions stratégiques actuelles et futures

2026/EB.1/1 Déclaration liminaire de la Directrice exécutive, y compris un aperçu des possibilités et des défis actuels et futurs pour le PAM

Le Conseil a pris note de la déclaration liminaire de la Directrice exécutive. Les principaux points de cet exposé et les observations formulées par le Conseil figureront dans le résumé des travaux de la session.

24 février 2026

Fonctions de contrôle**2026/EB.1/2 Rapport succinct de l'évaluation de la feuille de route stratégique du PAM relative à la chaîne d'approvisionnement (2022-2025) et réponse de la direction**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation de la feuille de route stratégique du PAM relative à la chaîne d'approvisionnement (2022-2025)" (WFP/EB.1/2026/6-C/1) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.1/2026/6-C/1/Add.1.

25 février 2026

Questions opérationnelles**2026/EB.1/3 Plan stratégique de pays – Arménie (2026-2030)
Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour l'Arménie (2019-2025) et réponse de la direction**

Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour l'Arménie (2026-2030) (WFP/EB.1/2026/7-A/1), pour un coût total pour le PAM de 36 221 593 dollars É.-U.

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour l'Arménie (2019-2025)" (WFP/EB.1/2026/6-D/1) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.1/2026/6-D/1/Add.1.

25 février 2026

**2026/EB.1/4 Plan stratégique de pays – Guatemala (2026-2030)
Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour le Guatemala (2021-2025) et réponse de la direction**

Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour le Guatemala (2026-2030) (WFP/EB.1/2026/7-A/3), pour un coût total pour le PAM de 252 525 945 dollars.

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique du PAM pour le Guatemala (2021-2025)" (WFP/EB.1/2026/6-D/2) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.1/2026/6-D/2/Add.1.

25 février 2026

**2026/EB.1/5 Plan stratégique de pays – Iraq (2026-2029)
Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique de pays provisoire de transition (2018-2019) et du plan stratégique de pays (2020-2024) établis pour l'Iraq et réponse de la direction**

Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour l'Iraq (2026-2029) (WFP/EB.1/2026/7-A/4), pour un coût total pour le PAM de 99 064 278 dollars.

Le Conseil a pris note du rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique de pays provisoire de transition (2018-2019) et du plan stratégique de pays (2020-2024) établis pour l'Iraq (WFP/EB.1/2026/6-D/3/Rev.1), ainsi que de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.1/2026/6-D/3/Add.1/Rev.1.

25 février 2026

Fonctions de contrôle (suite)**2026/EB.1/6 Rapport succinct de l'évaluation des approches suivies par le PAM en matière de ciblage et d'établissement des priorités aux fins de l'assistance alimentaire et nutritionnelle et réponse de la direction**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation des approches suivies par le PAM en matière de ciblage et d'établissement des priorités aux fins de l'assistance alimentaire et nutritionnelle" (WFP/EB.1/2026/6-C/2) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.1/2026/6-C/2/Add.1.

25 février 2026

2026/EB.1/7 Création d'un jury chargé de sélectionner les membres du Comité consultatif de contrôle indépendant

Le Conseil a approuvé la création d'un jury chargé de procéder à la sélection des membres du Comité consultatif de contrôle indépendant devant être nommés ou reconduits dans leurs fonctions. Conformément au mandat du Comité et en fonction des sièges qui deviendront vacants en 2026 et en 2027, le jury aura pour mission de recommander des candidats à nommer ou à reconduire dans leurs fonctions.

Le Conseil a également approuvé, pour la période 2026-2027, la nomination au jury de sélection des représentants suivants issus de ses listes électorales:

- M. Siragi Wakabu, Attaché agricole et Représentant suppléant de l'Ouganda, en tant que représentant de la Liste A.
- M. Md. Al Amin, Représentant permanent suppléant du Bangladesh, en tant que représentant de la Liste B.
- Mme Karina Cristal Nieves Mercedes, Première Secrétaire et Représentante suppléante de la République dominicaine, en tant que représentante de la Liste C.
- M. Siddhartha Chakrabarti, Représentant permanent adjoint de l'Australie, en tant que représentant de la Liste D.
- S. E. M. Zsolt Belánszky-Demkó, Ambassadeur et Représentant permanent de la Hongrie, en tant que représentant de la Liste E.

Le Conseil a en outre décidé que le jury de sélection se réunirait selon que de besoin et ferait part de ses recommandations au Conseil.

25 février 2026

2026/EB.1/8 Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM

Le Conseil a pris note des informations et recommandations figurant dans le document intitulé "Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM" (WFP/EB.1/2026/6-E/Rev.1) et souscrit aux suites données aux recommandations adressées aux organes délibérants par le Corps commun d'inspection figurant en annexes au document et portant sur l'efficacité, la transparence et le principe de responsabilité, en tenant compte également des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

25 février 2026

2026/EB.1/9 Nomination d'un membre du Comité consultatif de contrôle indépendant

Le Conseil a approuvé la nomination de la candidate suivante en qualité de membre du Comité consultatif de contrôle indépendant:

- Mme Jessica Faieta (Équateur).

Son mandat de trois ans débutera le 25 février 2026 et s'achèvera le 24 février 2029.

26 février 2026

Questions diverses**2026/EB.1/10 Point sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen de la gouvernance**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Point sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen de la gouvernance" (WFP/EB.1/2026/10-A).

26 février 2026

2026/EB.1/11 Rationalisation de la documentation et des processus du Conseil d'administration

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rationalisation de la documentation et des processus du Conseil d'administration" (WFP/EB.1/2026/10-B).

26 février 2026

Rapports concernant les sessions du Conseil d'administration**2025/EB.1/12 Résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2025 du Conseil d'administration**

Le Conseil a approuvé le document intitulé "Projet de résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2025 du Conseil d'administration", dont la version finale sera disponible sous la cote WFP/EB.2/2025/9-C.

26 février 2026

ANNEXE II

Ordre du jour

Première partie (14 janvier 2026)

1. **Adoption de l'ordre du jour** (*pour décision*)
2. **Élection du Bureau et nomination du Rapporteur** (*pour décision*)

Deuxième partie (24-27 février 2026)

3. **Modification de l'ordre du jour adopté** (*pour décision*)
4. **Déclaration liminaire de la Directrice exécutive, y compris un aperçu des possibilités et des défis actuels et futurs pour le PAM**
5. **Questions de politique générale**
 - a) Recueil des politiques relatives au Plan stratégique (*pour information*)*
 - b) Point sur la mise en œuvre du Fonds d'aide à la transformation pour changer la vie (*pour information*)*
6. **Fonctions de contrôle**
 - a) Création d'un jury chargé de sélectionner des membres du Comité consultatif de contrôle indépendant (*pour décision*)
 - b) Nomination d'un membre du Comité consultatif de contrôle indépendant (*pour décision*)
 - c) Rapports d'évaluation (*pour décision*)
 1. Rapport succinct de l'évaluation de la feuille de route stratégique du PAM relative à la chaîne d'approvisionnement et réponse de la direction
 2. Rapport succinct de l'évaluation des approches suivies par le PAM en matière de ciblage et d'établissement des priorités aux fins de l'assistance alimentaire et nutritionnelle, et réponse de la direction
 - d) Rapports succincts d'évaluations de plans stratégiques de pays et réponses de la direction (*pour décision*)
 1. Arménie (2019–2025)
 2. Guatemala (2021-2025)
 3. Iraq (2020-2024)
 4. Somalie (2022–2025) – POINT REPORTÉ À LA SESSION ANNUELLE DE 2026
 - e) Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM (*pour décision*)
7. **Questions opérationnelles**
 - a) Plans stratégiques de pays et plans stratégiques de pays provisoires (*pour décision*)
 1. Arménie (2026–2030)
 2. Cuba (2026-2030) – POINT REPORTÉ À LA SESSION ANNUELLE DE 2026
 3. Guatemala (2026-2030)

* Les points signalés par un astérisque sont présentés pour information uniquement, mais seront tout de même examinés pendant la session.

4. Iraq (2026-2029)
 5. Somalie (2026-2030) – POINT REPORTÉ À LA SESSION ANNUELLE DE 2026
 - b) Exposé oral – aperçu mondial des besoins humanitaires ainsi que des problèmes et priorités d'ordre opérationnel (*pour information*)*
 - c) Rapport sur la visite conjointe sur le terrain des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU Femmes et du PAM (*pour information*)
 - d) Révisions de plans stratégiques de pays et de plans stratégiques de pays provisoires, et augmentations ou diminutions budgétaires correspondantes, approuvées en vertu de délégations de pouvoirs entre le 1er juillet et le 31 décembre 2025 (*pour information*)
- 8. Questions d'organisation et d'administration**
- a) Programme de travail biennal du Conseil d'administration (2026-2027) (*pour information*)
- 9. Rapports concernant les sessions du Conseil d'administration (pour décision)**
- a) Vérification des décisions et recommandations adoptées au cours de la première session ordinaire de 2026
 - b) Résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2025 du Conseil d'administration
- 10. Questions diverses**
- a) Point sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen de la gouvernance (*pour décision*)
 - b) Rationalisation de la documentation et des processus du Conseil d'administration (*pour décision*)
 - c) Exposé oral sur l'initiative ONU80 (*pour information*)*

Liste des sigles utilisés dans le présent document

HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
PSP	plan stratégique de pays